
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent soixante-septième séance plénière

Tenue par visioconférence le vendredi 26 mars 2021, à 10 heures
(heure normale d'Europe centrale)

Président : M. Yuri Borissov Sterk (Bulgarie)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1567^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant de passer à nos travaux du jour, j'ai le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à un nouveau collègue qui a pris ses fonctions de Représentant de son gouvernement à la Conférence, l'Ambassadeur Abdul-Karim Hashim Mostafa, Représentant permanent de l'Iraq. Je saisis cette occasion pour l'assurer de notre entière coopération et de notre plein appui dans ses nouvelles missions.

Chers collègues, c'est un honneur pour la Bulgarie de prendre la présidence de la Conférence du désarmement. Je voudrais proposer l'ordre du jour suivant pour notre séance de ce matin.

Dans un premier temps, je prononcerai une déclaration en ma qualité de Président de la Conférence, laquelle sera suivie d'une allocution de M. James Cleverly, député et Ministre d'État au Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni, dans le cadre du débat de haut niveau de la session 2021 de la Conférence. Je me propose ensuite de présenter le programme des six Présidents de la session 2021 de la Conférence du désarmement pour le reste de notre session annuelle, après quoi je donnerai la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer.

Chers collègues, permettez-moi à présent de faire une déclaration à l'occasion de cette première séance plénière sous la présidence de la Bulgarie.

Sur la base et dans le prolongement du travail diligent et des efforts inlassables entrepris par les précédentes présidences de cette Conférence, assumées par la Belgique et le Brésil, que nous remercions chaleureusement, et après avoir mené pendant près de deux semaines d'intenses consultations avec tous les groupes régionaux et les parties prenantes actives parmi nos membres, je n'ai malheureusement d'autre choix que d'arriver à la conclusion suivante.

En l'état actuel des choses, les conditions ne sont pas réunies pour rapprocher suffisamment les positions divergentes des États membres afin de trouver le terrain d'entente nécessaire qui nous permettrait d'adopter un programme de travail et de commencer à nous acquitter de notre mandat selon une approche structurée et axée sur les résultats. Il serait tentant de voir dans cette situation une nouvelle occasion manquée. Je pense cependant que nous devons accepter cette réalité et nous mettre au travail pour y faire face. En dépit de l'adage selon lequel la finalité de l'archéologie est de découvrir l'inconnu, tandis que la diplomatie consiste à couvrir le connu, nous devrions à présent assumer nos responsabilités et tirer le meilleur parti du temps qui nous reste pour la session 2021.

Face à cette réalité, qui se caractérise par des tensions internationales toujours plus fortes et une dégradation générale de la situation en matière de sécurité internationale, nous, les six Présidents de la session 2021 de la Conférence, estimons que, dans les circonstances actuelles, la meilleure façon d'avancer est de privilégier les débats thématiques afin de pouvoir mener des travaux davantage axés sur le fond au cours de cette session.

Je vous remercie de votre attention.

La Conférence va maintenant entendre une allocution de M. James Cleverly, Ministre d'État au Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni, dans le cadre du débat de haut niveau de sa session 2021.

M. Cleverly (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir tout particulier de m'adresser à la Conférence du désarmement sous la présidence de la Bulgarie, pays ami et allié du Royaume-Uni. En tant qu'instance multilatérale unique chargée des négociations sur le désarmement, la Conférence a joué un rôle déterminant dans l'élaboration du cadre juridique international applicable aux armes de destruction massive, qui contribue à rendre le monde plus sûr. Aujourd'hui, je souhaite informer la Conférence au sujet de l'examen intégré de la politique étrangère, de sécurité, de défense et de développement du Royaume-Uni (« Integrated Review ») que nous avons publié la semaine dernière.

L'examen porte sur le renforcement de la résilience dans le pays et à l'étranger ; la consolidation des partenariats en matière de défense et de sécurité ; la contribution à l'innovation scientifique et technologique ; et la définition de l'ordre international ouvert qui,

à l'avenir, permettra à tous les pays et à tous les peuples de vivre dans la sécurité, la prospérité et la liberté.

Tous ces objectifs témoignent de l'engagement indéfectible du Royaume-Uni à résoudre les problèmes avec ses partenaires par des voies multilatérales. Nous sommes un pays européen qui jouit d'un ensemble unique de partenariats, de capacités et d'intérêts à l'échelle mondiale. Nous souhaitons collaborer avec l'ensemble de la communauté internationale en vue de garantir la sécurité et la prospérité mutuelles, ainsi que définir des normes dans les domaines d'avenir que sont le cyberspace, les nouvelles technologies, les données et l'espace. La Conférence du désarmement a un rôle important à jouer.

Notre examen intégré constitue également une déclaration officielle de la politique de dissuasion nucléaire du Royaume-Uni. Nous exprimons clairement notre intention de maintenir la force de dissuasion nucléaire de notre pays, aussi longtemps que nous en aurons besoin, en tant que garantie ultime de notre sécurité et de celle de nos alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il est également clair que nous demeurons attachés à l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires et que nous le poursuivrons avec détermination.

Les armes nucléaires du Royaume-Uni ont pour objectif fondamental de préserver la paix, de prévenir la coercition et de dissuader toute agression. Nous restons par ailleurs déterminés à limiter la puissance destructrice de nos armes au minimum nécessaire pour garantir la crédibilité et l'efficacité de notre dissuasion nucléaire face à l'ensemble des menaces nucléaires, quelle que soit leur origine.

Ce faisant, nous poursuivons notre politique de longue date. Cependant, nous devons également nous adapter afin de veiller à ce que notre dissuasion nucléaire reste en phase avec les réalités actuelles. Ces dix dernières années, le climat de sécurité nucléaire s'est détérioré et, face à la dégradation de la situation mondiale en matière de sécurité, nous attachons autant d'importance à la « crédibilité » de notre politique qu'au terme « minimum ».

Dans ce contexte, le Royaume-Uni compte relever le plafond de son stock global d'armes pour le porter de 225 à 260 ogives au maximum. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un plafond, et non d'une cible, et que ce chiffre ne correspond pas à notre stock actuel. Nous continuerons à étudier cette question au regard de la situation internationale en matière de sécurité.

Le Royaume-Uni est attaché au principe de transparence, tant dans sa doctrine nucléaire que dans ses capacités, dans la mesure où celui-ci est compatible avec ses considérations de sécurité nationale et ses obligations en matière de non-prolifération. Néanmoins, le maintien d'une certaine ambiguïté délibérée favorise la stabilité stratégique en compliquant les calculs des agresseurs potentiels et en réduisant le risque d'un emploi intentionnel d'armes nucléaires par ceux qui cherchent à obtenir l'avantage de la première frappe. Par conséquent, nous laissons volontairement planer le doute quant au moment précis auquel nous envisagerions d'utiliser nos armes nucléaires, à la façon dont nous procéderions et à quelle échelle nous opérerions. Nous poursuivons cette politique en ne divulguant plus de chiffres au public concernant notre stock opérationnel, qu'il s'agisse du nombre d'ogives ou de missiles déployés.

Nous avons également examiné la garantie de sécurité négative unilatérale de notre pays. Le Royaume-Uni n'emploiera ni ne menacera d'employer des armes nucléaires contre un État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, comme c'est le cas depuis de nombreuses années. Cet engagement ne s'applique pas à l'égard d'un État qui commettrait une violation patente de ses obligations en matière de non-prolifération.

Il ressort clairement de notre examen intégré que nous nous réservons le droit de revenir sur cette garantie, si les menaces futures d'armes de destruction massive – telles que les capacités chimiques et biologiques, ou les technologies émergentes qui pourraient avoir une incidence comparable – le justifient.

Permettez-moi d'être clair : nous demeurons attachés au désarmement multilatéral et à notre objectif commun à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Royaume-Uni maintient son engagement sans équivoque, de concert avec les autres États

dotés d'armes nucléaires, d'éliminer nos arsenaux nucléaires. Il en va de même pour les obligations qui nous incombent en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. À ce titre, le Royaume-Uni a adopté, et continuera d'adopter, une approche cohérente et ambitieuse en matière de désarmement nucléaire.

Parmi tous les États nucléaires reconnus comme tels par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Royaume-Uni est celui qui possède le plus petit stock d'armes et le seul à utiliser un seul type de vecteur. Nous maintenons également notre moratoire volontaire sur la production de matières fissiles destinées à des dispositifs explosifs nucléaires.

Forts de ces mesures unilatérales, nous continuerons à faire pression pour que des mesures clefs soient prises en faveur du désarmement multilatéral, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la conduite de négociations fructueuses sur un traité interdisant la production de matières fissiles dans le cadre de cette Conférence.

Le Royaume-Uni continuera de jouer un rôle majeur sur la scène internationale en ce qui concerne la vérification du désarmement nucléaire, laquelle est indispensable à l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires sous un contrôle international strict et efficace. Nous poursuivrons également nos efforts pour réduire le risque de conflit nucléaire résultant d'une erreur d'interprétation ou de calcul, et pour renforcer la confiance et la sécurité mutuelles. Nous plaiderons en faveur de la réduction des risques stratégiques et nous nous efforcerons d'instaurer le dialogue, tant entre les États dotés d'armes nucléaires qu'entre ces derniers et ceux qui n'en sont pas dotés.

Le chemin vers un monde exempt d'armes nucléaires restera semé d'embûches. Nous sommes toutefois fermement convaincus que la meilleure façon de concrétiser cet objectif – et, à vrai dire, la seule façon crédible – est d'adopter une approche progressive, multilatérale, négociée et graduelle, dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'examen intégré engage explicitement le Royaume-Uni dans cette voie. Le Royaume-Uni prend très au sérieux les responsabilités qui lui incombent en tant qu'État doté d'armes nucléaires et il continuera à encourager les autres à faire de même.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace figure à l'ordre du jour de cette Conférence depuis le début des années 1980 et reste une question essentielle. Notre examen intégré reconnaît l'importance cruciale que les moyens spatiaux revêtent pour notre sécurité et notre prospérité. Il met également en évidence les menaces toujours plus nombreuses qui pèsent sur ces moyens spatiaux et le risque que ces menaces conduisent à des erreurs d'appréciation et, partant, à une escalade. L'ordre international ouvert doit être étendu à l'espace extra-atmosphérique, afin de faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. La résolution 75/36 de l'Assemblée générale intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable », que le Royaume-Uni a eu l'honneur de présenter, contribue à cet objectif. Nous poursuivrons ces travaux importants afin de maîtriser et d'atténuer les perceptions de menaces et d'éviter les conflits.

Permettez-moi également de mentionner certains aspects de l'examen intégré qui ont trait au cadre plus général de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement.

Nous sommes résolus à renforcer les interdictions internationales relatives à l'emploi d'armes chimiques et biologiques. De plus, nous sommes déterminés à veiller à ce que ceux qui les emploient répondent de leurs actes – comme les responsables de l'empoisonnement d'Alexeï Navalny, les auteurs de l'attaque à l'arme chimique perpétrée à Salisbury en 2018, ainsi que les membres du régime syrien coupables de l'effroyable emploi d'armes chimiques contre leur propre peuple. La Conférence des États parties chargée de surveiller l'application de la Convention sur les armes chimiques doit prendre position contre ces incidents et contre le refus du régime syrien de divulguer avec exactitude son programme d'armes chimiques.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence les effets dévastateurs de la maladie et démontré la nécessité de renforcer la sûreté biologique à l'échelle mondiale. Depuis des décennies, le Royaume-Uni est à l'avant-garde des efforts

internationaux déployés pour interdire les armes biologiques. Nous continuerons à plaider en faveur de la consolidation de la Convention sur les armes biologiques, à l'occasion de la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, qui se tiendra prochainement.

Nous soutiendrons également les efforts consentis à l'échelle mondiale, notamment en assurant la direction du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire dans le cadre de notre présidence du Groupe des Sept (G7), afin de protéger nos citoyens contre le risque que des terroristes se procurent des armes de destruction massive.

Notre examen intégré souligne le formidable potentiel que recèle la technologie en termes de prospérité mondiale, et ce, pour le bien de tous. Cependant, l'exploitation et la prolifération des nouvelles technologies présentent également des risques, et nous devons œuvrer de concert pour étendre l'ordre international afin de les y intégrer, en complément des contrôles et des mesures de protection au niveau national.

En outre, notre examen intégré indique clairement que le Royaume-Uni demeure résolu à empêcher l'accumulation déstabilisatrice et les transferts illicites d'armes classiques. Nous collaborerons avec nos partenaires du monde entier pour plaider en faveur de régimes de maîtrise des armements classiques à même de réduire la probabilité d'une guerre et ses conséquences humanitaires, notamment dans le cadre de notre future présidence de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Enfin, le Royaume-Uni s'est acquitté des obligations légales qui lui incombent en vertu de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, en éliminant toutes les mines terrestres des îles Falkland, et nous continuerons à honorer notre obligation morale d'appuyer la lutte contre les mines dans le monde entier.

L'examen intégré place le multilatéralisme, la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement au cœur de notre approche en matière de sécurité. Nous sommes conscients que, pour permettre à chacun de s'épanouir et de prospérer, il ne suffit plus de défendre le statu quo ; nous devons façonner l'ordre international de demain de manière dynamique, en l'étendant aux nouveaux horizons que constituent le cyberspace, les technologies émergentes et l'espace extra-atmosphérique. Et, ce faisant, nous devons impérativement protéger les valeurs démocratiques.

Le Royaume-Uni entend poursuivre sa collaboration avec vous tous, en assumant un rôle constructif et créatif au sein de cette Conférence et dans le cadre plus large du mécanisme multilatéral pour le désarmement, afin de faire de cette vision une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Cleverly de sa déclaration. Je vais maintenant présenter le programme des six Présidents pour le reste de la session annuelle de la Conférence du désarmement.

En ce qui concerne les débats thématiques, les six Présidents de la session 2021 de la Conférence ont décidé d'aborder les sept points inscrits à notre ordre du jour adopté au début de la session de cette année. La présidence bulgare organisera des débats thématiques sur le premier point de l'ordre du jour, relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et sur le deuxième point, relatif à la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées. Les autres points de l'ordre du jour et les débats thématiques y afférents – troisième point relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; quatrième point relatif aux arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ; cinquième point relatif aux nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, et aux armes radiologiques ; sixième point relatif au programme global de désarmement ; et septième point relatif à la transparence dans le domaine des armements – seront examinés sous les présidences suivantes.

Sous réserve de la confirmation définitive des dates de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, chacune des présidences suivantes fournira des informations précises sur les débats thématiques qu'elle programmera au cours de son mandat et sur les dates qui y seront consacrées. L'objectif principal est de tirer le meilleur parti des ressources disponibles et de favoriser des échanges de fond sur les thématiques inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

En ce qui concerne les débats thématiques qui seront organisés d'ici la fin de la présidence bulgare, nous envisageons de tenir le débat sur le premier point de l'ordre du jour, relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, le 11 mai 2021, et le débat sur le deuxième point de l'ordre du jour, relatif à la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, le 18 mai.

Avant de donner la parole aux délégations qui en ont fait la demande, je tiens à préciser que, dans le but de garantir des échanges constructifs et respectueux de manière efficace, aujourd'hui et pour toute la durée de ma présidence, j'ai l'intention de traiter, d'une manière générale, toutes les demandes de droit de réponse à la fin des séances plénières, ainsi que de permettre aux oratrices et orateurs de terminer leur déclaration avant la présentation des éventuelles motions d'ordre.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Iraq, M. Abdul-Karim Hashim Mostafa.

M. Hashim Mostafa (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Conférence. Je vous remercie également pour vos aimables paroles de bienvenue et je salue les efforts que vous déployez pour assurer la présidence de la Conférence dans les conditions exceptionnelles auxquelles le monde est confronté en raison de la propagation de la pandémie de COVID-19 et de ses retombées dans divers domaines. Je suis très heureux de m'adresser à la Conférence pour la première fois aujourd'hui.

La Conférence du désarmement a déjà de nombreux succès à son actif, notamment les négociations ayant mené à la conclusion de traités et de conventions qui ont apporté et continuent d'apporter des contributions positives au désarmement. Néanmoins, malheureusement, la Conférence se trouve à la croisée des chemins à une période extrêmement complexe, compte tenu de l'impasse dans le domaine du désarmement, qui met en péril la stabilité et la sécurité internationales. Cette situation a eu pour conséquence de détourner la Conférence de ses objectifs constructifs et d'empêcher la réalisation de progrès significatifs dans les domaines du développement économique et humain et du renforcement des capacités auxquels chacun aspire. Face à l'incapacité de la Conférence de s'acquitter du rôle qui lui a été confié dans la négociation de traités de désarmement, et ce, depuis plus de vingt ans, nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur un programme de travail complet et équilibré qui réponde aux préoccupations de tous les États membres et soit conforme au Règlement intérieur de la Conférence, pour progresser sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, en vue d'atteindre les objectifs de désarmement auxquels nous aspirons tous, et pour exploiter la dynamique et le succès ainsi obtenus dans le contexte international. Dans ce contexte, nous tenons à saluer les efforts déployés par les six Présidents de la Conférence de cette année, des efforts qui ont porté sur la présentation et l'examen des documents relatifs aux travaux de la Conférence. Nous espérons que ceux-ci seront adoptés afin de sortir la Conférence de l'impasse.

L'Iraq réaffirme son appui à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier, initiative dans laquelle il voit une étape importante sur la voie de l'élimination des armes nucléaires. Nous appelons la communauté internationale à appliquer la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, conformément au plan d'action figurant dans le document final de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2010, car cette résolution est essentielle à la création de ces zones. Les États qui sont les auteurs de la résolution sur le Moyen-Orient, en tant qu'États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, doivent tenir leurs promesses et leurs engagements en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et de l'application de la résolution.

Dans ce contexte, nous exprimons notre volonté de participer efficacement à la deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre prochain. Cette Conférence marquera un pas important vers la réalisation de l'objectif de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et vient à l'appui d'autres efforts déployés en parallèle pour créer une telle zone.

Plusieurs conférences importantes sont prévues cette année, notamment les conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur certaines armes classiques et de la Convention sur les armes biologiques. L'Iraq espère que ces conférences seront couronnées de succès à la faveur d'une action commune menée dans un esprit de coopération entre les États membres, dans le but d'obtenir des résultats positifs qui contribueront à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude aux précédents et aux futurs Présidents de la Conférence de cette année pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de ramener cette instance sur la voie de l'efficacité, afin qu'elle puisse à nouveau s'acquitter de son véritable rôle sur les questions de désarmement et de non-prolifération. Vous pouvez compter sur le soutien de l'Iraq pour vos projets et nous vous souhaitons, ainsi qu'aux prochains Présidents de la Conférence, plein succès dans vos travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Iraq de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Aliabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de notre appui et de notre coopération sans réserve dans l'exercice de votre mandat.

La République islamique d'Iran attache la plus grande importance au maintien du rôle et du mandat de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Il est regrettable de constater que, malgré tous les efforts déployés par les deux Présidents précédents et la plus grande souplesse dont ont fait preuve de nombreuses délégations, y compris celle de l'Iran, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de convenir de son programme de travail, faute de volonté politique pour lui permettre de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps et de s'acquitter de son mandat de négociation afin de reprendre ses travaux de fond, lesquels consistent à examiner des instruments juridiquement contraignants sur les quatre questions fondamentales, en particulier le désarmement nucléaire. Ce n'est pas en transformant la Conférence du désarmement en une instance de délibération que nous servirons la cause du désarmement nucléaire.

Dans sa nouvelle position nucléaire, baptisée « Integrated Review », le Royaume-Uni a annoncé son intention d'augmenter son stock d'ogives nucléaires. Cette nouvelle politique n'exclut pas l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés de telles armes. Paradoxalement, selon cette nouvelle politique, le Royaume-Uni demeure attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Je me demande dans quelle mesure l'accumulation d'un arsenal nucléaire peut être interprétée comme un engagement en faveur de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Peut-on qualifier cette situation autrement que de parodie ? Quels sont les avantages de ces prétendues mesures de désarmement graduelles, s'il est si facile de faire machine arrière ? Et en quoi le processus par étapes est-il utile si un État doté d'armes nucléaires peut inverser le cours des choses en violant de manière patente son engagement au titre du Traité sur la non-prolifération ?

En vertu de ce Traité, les États non dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas recevoir ni mettre au point des armes nucléaires en échange de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires à procéder au désarmement nucléaire, sous un contrôle international strict et efficace.

La nouvelle politique nucléaire constitue une violation patente des obligations qui incombent au Royaume-Uni en vertu du Traité sur la non-prolifération, en particulier de son article VI, et des autres engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires lors des précédentes Conférences d'examen, notamment les 13 mesures concrètes en faveur du désarmement convenues lors de la Conférence d'examen de 2000 et le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010.

Nul ne saurait ignorer l'hypocrisie absolue du Royaume-Uni qui se déclare préoccupé par les programmes nucléaires d'autres États et qui, le jour même, annonce sa nouvelle position nucléaire et son intention d'augmenter son stock d'armes nucléaires.

Comme l'a déclaré notre Ministre des affaires étrangères, M. Zarif, à la différence du Royaume-Uni, l'Iran estime que les armes nucléaires et toutes les armes de destruction massive sont barbares et doivent être éliminées. Le Royaume-Uni est loin d'avoir la légitimité morale nécessaire pour donner des leçons aux autres sur le danger des armes de destruction massive, en particulier après cette décision controversée de poursuivre la prolifération et l'accumulation d'armes nucléaires.

Si l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires avait imprimé une dynamique favorable dans la perspective de la dixième Conférence d'examen des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la nouvelle politique du Royaume-Uni est particulièrement préjudiciable, non seulement pour la crédibilité et la légitimité de ce traité, mais aussi pour sa survie même.

L'Iran a toujours exprimé son soutien inconditionnel à cet organe et à son mandat sur les quatre questions fondamentales. Il est indéniable que notre position, qui privilégie le désarmement nucléaire, est plus pertinente que jamais. Nous appelons tous les membres à faire montre de souplesse afin de permettre à la Conférence de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps et d'entamer des négociations sur un instrument juridiquement contraignant en matière de désarmement nucléaire. En outre, après avoir entendu la déclaration du Représentant du Royaume-Uni aujourd'hui, nous estimons qu'il est plus urgent que jamais que la Conférence du désarmement se penche sérieusement sur l'urgence absolue des garanties de sécurité négatives.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration et je donne maintenant la parole au Représentant de l'Argentine.

M. Villegas (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la République argentine souhaite commenter l'annonce faite par le Représentant du Royaume-Uni quant au respect présumé, par cet État, des prétendues obligations qui lui incombent en vertu de l'article 5 de la Convention d'Ottawa, à l'égard des îles Malvinas, un territoire argentin que le Royaume-Uni considère illégalement comme étant sous sa juridiction ou son contrôle. La République argentine tient à insister une nouvelle fois sur la situation particulière des îles Malvinas, telle que décrite dans la déclaration qu'elle a faite lors de la ratification de la Convention d'Ottawa en 1999. Eu égard au fait que cette partie du territoire argentin est soumise à l'occupation illégale du Royaume-Uni, la République argentine est empêchée de facto d'avoir accès, afin de s'acquitter des engagements résultant de la Convention d'Ottawa, aux mines antipersonnel qui ont été posées dans les îles Malvinas. Par conséquent, la République argentine conteste les activités unilatérales de déminage menées par les autorités britanniques dans la zone faisant l'objet du conflit de souveraineté, dont elle n'est pas en mesure de vérifier la légitimité. En outre, la République argentine regrette que le Royaume-Uni ait continué à mener des activités de déminage unilatérales, à contre-courant des efforts de coopération technique bilatérale qui ont donné des résultats prometteurs dans ce domaine par le passé. En effet, en 2001 et 2006, la République argentine et le Royaume-Uni ont conclu des accords, dans le cadre de la formule concernant la souveraineté, pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité de l'élimination des mines antipersonnel sur les îles Malvinas. Le rapport final a été adopté par les deux Gouvernements et présenté séparément à la réunion des États parties à la Convention d'Ottawa en 2007.

Toutefois, à la suite de la présentation du rapport en 2009, le Royaume-Uni a unilatéralement engagé des activités de déminage sans y associer l'Argentine. Néanmoins, la République argentine est restée fidèle à son engagement de mener à bien le déminage des îles Malvinas sur une base bilatérale, compte tenu de la valeur humanitaire que revêt une telle initiative et des engagements pris dans le cadre de la Convention d'Ottawa. L'année dernière, l'Argentine a officiellement proposé au Royaume-Uni un nouvel accord provisoire qui permettrait de mener conjointement les activités de déminage en cours dans les délais fixés par la Convention. Cependant, le Royaume-Uni s'est obstiné dans son approche unilatérale

en rejetant une nouvelle fois la proposition de coopération technique bilatérale formulée par l'Argentine.

Il s'est exécuté alors même que, dans une réponse publiée en 2019, il avait expressément indiqué qu'il espérait pouvoir poursuivre la coopération en vertu de la Convention. En octobre de l'année dernière, malgré le refus susvisé du Royaume-Uni d'entreprendre des opérations conjointes de déminage dans les îles Malvinas, la République argentine a de nouveau proposé au Royaume-Uni de conclure un accord bilatéral strictement technique et humanitaire, selon la formule concernant la souveraineté, afin de permettre aux deux pays d'achever une fois pour toutes le processus de déminage.

Dans cette dernière proposition, la République argentine, comme l'indique la note du 4 novembre 2020 adressée au Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni, a exprimé sa volonté de définir une approche qui conviendrait aux deux parties et qui permettrait de progresser sur cette question. À cet égard, nous espérons que le Royaume-Uni répondra positivement à la proposition et honorera à nouveau tous les engagements qu'il a pris dans ce cadre de coopération.

La République argentine réaffirme ses droits souverains sur les îles Malvinas et les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, ainsi que sur les espaces marins environnants qui font partie intégrante de son territoire national. Enfin, nous rappelons que l'Assemblée générale a reconnu l'existence d'un conflit de souveraineté entre la République argentine et le Royaume-Uni et a exhorté les deux Gouvernements à reprendre les négociations afin de trouver une solution pacifique et durable à ce différend dans les meilleurs délais. Le Comité spécial de la décolonisation, qui adopte chaque année une résolution, la dernière datant du 5 août 2020, a exprimé le même point de vue, affirmant que la seule façon de régler ce différend est la négociation entre les deux parties.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Argentine et je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, le Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je souhaite profiter de cette séance pour formuler quelques observations au sujet de nos futurs travaux à la Conférence, ici à Genève.

Pour commencer, je voudrais appeler votre attention sur la demande formulée par plusieurs délégations lors de la séance informelle de la Conférence du 25 mars, à savoir que la présidence bulgare poursuive ses efforts pour dégager un consensus sur les deux projets de décision relatifs à l'organisation des travaux de notre instance en 2021.

Il nous semble que si nous parvenons à adopter ces deux documents immédiatement après la pause de printemps, il nous restera suffisamment de temps pour tenir au moins trois séances pour chaque organe subsidiaire. Ainsi qu'il a été noté à juste titre, la pause observée dans la session de notre Conférence pourrait certainement être mise à profit pour finaliser le projet.

Comme vous le savez, le 22 mars, la décision a été prise de reporter la session de fond de la Commission du désarmement des Nations Unies, à laquelle participent traditionnellement la plupart des délégations représentées à la Conférence. Selon nous, cette situation donne à la présidence une excellente occasion de poursuivre le dialogue avec les délégations sur cette question qui revêt une grande importance pour nous tous.

De l'avis de notre délégation, l'approche idéale consisterait à utiliser, comme base de travail, les versions les plus récentes des documents présentés par la présidence brésilienne. Bien entendu, nous ne pouvons pas dicter à la présidence actuelle la façon dont il convient de diriger la Conférence, mais nous espérons que nos recommandations, comme celles des autres délégations, seront accueillies avec toute l'attention et la compréhension requises.

Nous remercions la présidence bulgare et les six Présidents de la présente session d'avoir exposé leur vision quant au déroulement des séances thématiques pour le reste de la session actuelle. Nous croyons comprendre que les débats thématiques porteront, à juste titre, directement sur les points inscrits à l'ordre du jour, qui a été adopté par la Conférence au tout début de la session. Cette démarche nous permettra d'apporter de la cohérence, de la prévisibilité et de la structure aux travaux de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration et nous prenons bonne note de ses suggestions. La présidence y accordera toute l'attention nécessaire. Je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Ma délégation vous assure de son appui dans l'exercice de vos fonctions. Je tiens à vous remercier, vous et votre équipe, ainsi que l'Ambassadeur Pecsteen de Buytswerve et l'Ambassadeur de Barros Carvalho e Mello Mourão et leurs équipes, pour le dévouement dont vous avez tous fait preuve pour tenter de dégager un consensus sur le programme de travail au sein de cet organe. Comme d'autres orateurs l'ont souligné, le fait que nous n'y soyons pas parvenus traduit le manque de volonté politique des États membres, et non celle des six Présidents de la présente session.

Dans l'allocution qu'il a prononcée lors du débat de haut niveau, le secrétaire d'État Blinken a rappelé à cet organe que « nos prédécesseurs [avaient] uni leurs efforts, et ce, malgré leurs différences. [...] Ils ont négocié des traités historiques qui garantissent une protection contre les pires instincts de la nature humaine ». Il a également assuré que « les États-Unis [étaient] déterminés à travailler, à coopérer et à tirer parti, une fois de plus, de la Conférence du désarmement afin de conclure des accords audacieux et innovants destinés à protéger chacun d'entre nous ».

C'est ce qu'a fait ma délégation. Nous ne nous sommes pas contentés de vœux pieux en faveur de la flexibilité. Nous avons fait de véritables concessions dans le but d'adopter un programme de travail pour la première fois depuis bien trop longtemps. Nous sommes tout aussi déçus que vous, Monsieur le Président, de ne pas être réunis, dès à présent, au sein d'organes subsidiaires au lieu de prendre la parole à une énième séance plénière pour décréter ou décrier collectivement l'absence de progrès de la Conférence du désarmement.

Je crois cependant que les six Présidents de la présente session ont fait le bon choix en mettant fin au débat. Il est manifeste que la volonté politique fait défaut. Si elle existait, nous nous serions mis d'accord sur le libellé depuis bien longtemps. Et je dois dire, Monsieur le Président, que si nous ne sommes pas capables de convenir d'un programme de travail, il y a tout lieu de se demander comment nous pouvons espérer un jour nous entendre pour entamer de véritables négociations.

Comme je l'ai indiqué lors d'une précédente séance, les États qui continuent de réclamer l'ouverture de négociations doivent s'interroger sur la nécessité de revoir leurs arguments, compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement.

Il nous faut à présent aller de l'avant, et les États-Unis sont disposés à travailler et à coopérer en ce sens. Nous souhaitons la tenue de débats thématiques qui soient inclusifs et constructifs. Nous souhaitons connaître les positions et les préoccupations nationales de nos collègues. Nous espérons entendre de véritables questions et idées, comme ce fut le cas lors de la présentation consacrée à l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires le 9 mars 2021. Les débats thématiques ne sauraient remplacer le travail que nous sommes censés entreprendre, mais ils peuvent contribuer à renforcer notre compréhension mutuelle si nous y consentons.

Si vous me le permettez, je souhaiterais formuler quelques observations sur la présentation de l'examen intégré du Royaume-Uni. Les États-Unis se félicitent de l'« Integrated Review », de l'accent qu'il met sur l'alliance transatlantique et la région indopacifique ainsi que de l'engagement à œuvrer de concert pour faire progresser les droits de l'homme et l'état de droit.

Les États-Unis sont déterminés, en concertation avec leurs alliés et partenaires, à promouvoir un environnement dans lequel tous les pays dotés d'armes nucléaires seraient à même de réduire le nombre d'armes et leur importance dans les stratégies de défense nationale, tout en maintenant la sécurité stratégique, en veillant à ce que les armes nucléaires ne soient employées qu'à des fins de dissuasion et en créant un environnement propice au désarmement nucléaire.

Le Royaume-Uni joue depuis longtemps un rôle de premier plan dans la réduction des risques nucléaires et le maintien de son arsenal nucléaire au niveau minimum nécessaire à la dissuasion. Il convient de rappeler, comme l'ont déclaré les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres partenaires, que les conditions de sécurité internationale actuelles sont très préoccupantes et que le désarmement nucléaire ne saurait être dissocié de la situation qui prévaut en matière de sécurité. C'est pourquoi nous avons œuvré au premier plan pour tenter d'aborder cette question en instaurant à la fois le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et les initiatives « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». Nous invitons tous les pays à faire leur part pour améliorer le climat de sécurité, dans le but de faciliter la poursuite du désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous avons demandé la parole pour obtenir des précisions sur les futurs travaux de la Conférence du désarmement, dans le cadre desquels vous pourrez, comme toujours, compter sur le plein appui de la délégation cubaine. Vous nous avez indiqué que, les 11 et 18 mai, vous prévoyiez d'organiser des débats thématiques sur le premier et le deuxième points de l'ordre du jour, qui revêtent une importance capitale pour Cuba. Le moment n'est peut-être pas le plus opportun pour soulever cette question, mais à un certain stade, nous aimerions être informés du format et des modalités de ces deux débats thématiques. À notre sens, une personnalité publique ou un expert pourrait être invité à traiter le point pertinent de l'ordre du jour au cours du débat et, si tel était le cas, la Conférence devrait en être informée au préalable afin de recueillir son consensus, à moins que la personne concernée ne soit déjà inscrite pour s'adresser à la Conférence.

Voilà ma première observation sur ces débats thématiques. Par ailleurs, il n'apparaît pas clairement si, à un moment donné, les six Présidents de la présente session feront distribuer un document reprenant le calendrier complet de l'année ou si chaque Président le fera à son rythme, à intervalles réguliers. Dans ces conditions, il serait plus difficile de comprendre la manière dont les activités de la Conférence seront organisées cette année. Je suis conscient que cela ne dépend peut-être pas de vous, mais nous aimerions savoir exactement comment ces questions seront traitées.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, tandis que nous approchons à grands pas de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, je tiens à dire que les commentaires relatifs à un renforcement de l'arsenal nucléaire et à l'emploi d'armes nucléaires sont extrêmement préoccupants pour la délégation cubaine, dans la mesure où cette instance est une conférence sur le désarmement et non un espace de propagande. Selon nous, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires énonce clairement les obligations des États dotés d'armes nucléaires dans le domaine du désarmement et, pour autant que nous le sachions, le Traité ne précise pas que l'exécution de ces obligations est subordonnée à la satisfaction d'une quelconque condition. Les États ne peuvent pas invoquer la volonté d'améliorer le climat de sécurité, ou quoi que ce soit d'autre, pour justifier leur non-respect des obligations énoncées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Cuba de sa déclaration. En ce qui concerne les questions que vous avez soulevées quant au format et aux modalités de nos prochains débats, nous avons bien évidemment quelques idées et nous envisageons la possibilité d'inviter des intervenants à présenter des thèmes et des sous-thèmes spécifiques. Il s'agit toutefois d'une démarche qui ne vise en aucun cas à anticiper ou à restreindre l'objet des discussions à venir, mais plutôt à transcender les positions nationales et à favoriser un échange plus objectif et davantage axé sur le fond. Nous vous informerons en temps utile des modalités particulières concernant le déroulement des débats thématiques lorsque nous en aurons finalisé les préparatifs.

Pour ce qui est de la deuxième question que vous avez soulevée concernant la manière dont la planification des débats thématiques sera présentée aux membres de la Conférence, chaque présidence y procédera au début de son mandat respectif, et ce, en raison des incertitudes qui subsistent quant au temps dont disposera la Conférence pour mener à bien

ses travaux dans la perspective de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. Les six Présidents ont donc opté pour une présentation des programmes au début de chacune de leur présidence.

Il n'y a plus d'orateurs sur la liste. Je vais donc maintenant donner la parole au Représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. Ali (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour répondre à la déclaration faite ce matin par le Ministre d'État du Royaume-Uni. Son utilisation du mot « régime » pour désigner le Gouvernement syrien déroge au discours qui prévaut habituellement entre les membres de la Conférence du désarmement. Le recours constant à ce terme par les responsables britanniques ne change rien au fait que l'intitulé officiel de mon gouvernement est le Gouvernement de la République arabe syrienne, laquelle est membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies et de la présente Conférence. Ses allégations fallacieuses concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie sont sans fondement et visent à détourner l'attention de la réalité : le Royaume-Uni a renié son engagement en faveur du désarmement nucléaire et a décidé d'accroître son stock d'armes nucléaires en violation des obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment de l'article VI du Traité, en invoquant la dégradation de la sécurité nucléaire internationale. Le Royaume-Uni a contribué à cette dégradation en adoptant la politique que le Ministre d'État vient de nous exposer. La déclaration du Royaume-Uni, qui se sert de la Conférence du désarmement comme d'une plateforme pour promouvoir ses campagnes politiques contre la Syrie sur la base d'allégations relatives à l'emploi d'armes chimiques, illustre la politisation des travaux de la Conférence et les tentatives destinées à la détourner de son rôle d'instance de négociation technique et à en faire une arène pour régler des comptes politiques.

La République arabe syrienne respecte pleinement toutes ses obligations légales au titre de la Convention sur les armes chimiques depuis son adhésion à la Convention en 2013. Elle a démantelé son programme d'armes chimiques, éliminé ses composants et entièrement détruit ses installations de production et de stockage sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et ce, en un temps record et dans un climat de sécurité extrêmement complexe. Ces éléments ont été confirmés par M^{me} Sigrid Kaag, Coordonnatrice spéciale de la mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU, dans le rapport qu'elle a présenté au Conseil de sécurité en juin 2014 au terme de la mission. Ils ont également été confirmés par les rapports du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui font état de la bonne coopération de la République arabe syrienne avec l'Organisation et avec les équipes techniques dépêchées sur place, notamment l'Équipe d'évaluation des déclarations. Dans des lettres adressées au Directeur général de l'Organisation, mon gouvernement a clairement indiqué qu'il était disposé à donner suite aux réunions et consultations techniques destinées à résoudre les questions en suspens, comme convenu précédemment, et qu'il s'engageait à coopérer avec lui dans le cadre d'un dialogue structuré, lequel a permis de réaliser des progrès notables sur un certain nombre de ces questions, dont trois ont été récemment résolues.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Royaume-Uni est l'un des États fondateurs de l'organisation terroriste des Casques blancs en Syrie. En outre, il a fourni une formation et un financement à ses membres et leur apporte encore son soutien aujourd'hui, bien que cette organisation soit l'une des branches du Front el-Nosra, qui figure au rang des organisations terroristes sur la liste des entités terroristes du Conseil de sécurité. Les Casques blancs sont les principaux suspects dans les incidents impliquant l'emploi d'armes chimiques en Syrie, et cependant ils bénéficient du soutien financier du Royaume-Uni.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. Le prochain orateur qui a demandé à exercer son droit de réponse est le distingué Représentant du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette importante fonction et de vous assurer de l'appui inconditionnel et actif de ma délégation dans l'exercice de votre mandat. À cet égard, si nous partageons votre regret quant à l'impossibilité, une fois de plus, de dégager un consensus sur un

programme de travail ou sur la création d'organes subsidiaires au sein de la Conférence, nous appuyons pleinement la feuille de route proposée par les six Présidents de la session de 2021 afin de veiller à ce que nous consacrons le temps qui nous reste à des échanges de fond sur les points inscrits à notre ordre du jour.

Permettez-moi également de me joindre à vous pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur d'Iraq.

Je prends brièvement la parole pour qu'il soit pris acte de la position du Royaume-Uni à l'égard de la déclaration faite précédemment par l'Ambassadeur d'Argentine.

Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland et sur les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, ainsi que sur les zones maritimes environnantes des deux territoires, ni quant au principe d'autodétermination et au droit des habitants des îles Falkland à l'autodétermination, tel qu'il est consacré par la Charte des Nations Unies et par l'article premier du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en vertu desquels ils peuvent déterminer librement leur statut politique et assurer librement leur développement économique, social et culturel.

La relation qu'entretient le Royaume-Uni avec les îles Falkland et avec tous ses territoires d'outre-mer est une relation moderne, fondée sur un partenariat reposant sur des valeurs communes et sur le droit du peuple de chaque territoire à déterminer son propre avenir. C'est sur cette base que le Royaume-Uni a assumé et s'est acquitté des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention d'Ottawa, se rapprochant ainsi de l'objectif d'un monde exempt de mines. Voilà qui devrait être un motif de célébration.

Enfin, permettez-moi d'assurer à la Conférence, comme le Ministre d'État l'a dit plus tôt, que les changements apportés à notre position nucléaire sont parfaitement conformes aux obligations qui nous incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En outre, j'exhorte tous les États membres à respecter leurs obligations respectives en vertu des conventions négociées par cet organe et ses prédécesseurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante de l'Argentine.

M^{me} Porta (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, en ce qui concerne la déclaration de l'Ambassadeur du Royaume-Uni, la République argentine réaffirme que les îles Malvinas et les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, ainsi que les zones maritimes environnantes, font partie intégrante du territoire national argentin et que, du fait de leur occupation illégale par le Royaume-Uni depuis 1833, celles-ci font l'objet d'un conflit de souveraineté reconnu par l'Organisation des Nations Unies, ce qui fait de la question des îles Malvinas un cas spécial et particulier de décolonisation. L'occupation illégale par le Royaume-Uni a amené l'Assemblée générale à adopter dix résolutions sur la question, à commencer par sa résolution 2065 (XX). Dans ces résolutions, l'Assemblée générale reconnaît l'existence d'un conflit de souveraineté et exhorte les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni à reprendre les négociations afin de trouver une solution pacifique et durable à ce différend dans les meilleurs délais.

Pour sa part, le Comité spécial de la décolonisation a également plaidé à plusieurs reprises en faveur de négociations, le plus récemment dans la résolution figurant dans son dernier rapport.

Le 21 octobre 2020, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a adopté une nouvelle déclaration sur la question, formulée en des termes similaires. L'Argentine réaffirme que le principe d'autodétermination des peuples, sur lequel le Royaume-Uni fonde son refus de reprendre les négociations sur la souveraineté, ne peut être appliqué au conflit de souveraineté qui oppose les deux pays concernant les îles Malvinas et les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ainsi que les zones maritimes environnantes. En 1960, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV)), qui régit les processus de décolonisation. Dans cette résolution, l'Assemblée générale consacre le principe de l'autodétermination des peuples et avertit que toute tentative visant à détruire l'intégrité

territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies. En d'autres termes, la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale a établi que l'autodétermination des peuples et l'intégrité territoriale des États constituaient les principes directeurs du processus de décolonisation et que l'autodétermination n'était pas un droit absolu puisqu'elle était limitée par la nécessité de respecter le principe d'intégrité territoriale énoncé dans la résolution 1514 (XV). Le principe de l'autodétermination des peuples ne s'applique pas dans ce cas et l'Organisation des Nations Unies n'a jamais reconnu aux habitants des îles Malvinas le droit à l'autodétermination. Ce principe n'est invoqué dans aucune des dix résolutions de l'Assemblée générale ou des 38 résolutions du Comité spécial de la décolonisation relatives à la question des îles Malvinas. Au contraire, la question des îles Malvinas est considérée comme un cas spécial et particulier de décolonisation dans lequel est reconnue l'existence d'un conflit de souveraineté entre l'Argentine et le Royaume-Uni, qui doit être résolu par des négociations bilatérales, en tenant compte des intérêts, et non des souhaits, des habitants des îles concernées.

En outre, à deux reprises en 1985, l'Assemblée générale a expressément rejeté les propositions britanniques visant à intégrer le principe d'autodétermination dans le projet de résolution sur la question des îles Malvinas. Il ne fait aucun doute que la raison de ce rejet réside dans le fait que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est pas un droit reconnu à toute communauté humaine établie sur un territoire mais uniquement un droit des peuples. Les habitants actuels des îles Malvinas ne sont pas reconnus comme un peuple par les résolutions de l'ONU. Ils représentent une population britannique transplantée, contrairement aux cas traditionnels de colonialisme dans lesquels un peuple préexistant est soumis à la domination coloniale.

Lorsque le Royaume-Uni a occupé les îles en 1833, il a expulsé la population et les autorités argentines qui exerçaient leur souveraineté sur celles-ci. Il a ensuite fait venir ses propres colons tout en contrôlant étroitement la politique migratoire d'un territoire isolé et en refusant de régler le différend. L'invocation par la population de ces îles d'un prétendu droit à l'autodétermination ne s'applique pas en l'espèce et a été rejetée à plusieurs reprises par l'ONU, puisque l'Organisation a reconnu qu'une population transplantée par la puissance coloniale, comme la population des îles Malvinas, ne jouissait pas du droit à l'autodétermination, celle-ci étant indissociable de la population du continent. Par conséquent, nous ne sommes pas en présence d'un « peuple » qui est étouffé, dominé ou assujéti par une puissance coloniale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Argentine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Royaume-Uni qui demande à exercer un second droit de réponse.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas l'intention de m'éterniser, mais je tiens simplement à signaler que, si vous avez évoqué un second droit de réponse, je ne vois nulle part dans le Règlement intérieur une quelconque référence aux droits de réponse. Je pense que toute délégation a le droit de demander la parole sur toute question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Président, comme je l'ai dit, je ne souhaite pas prolonger davantage cette discussion. Je tiens simplement à exprimer une fois de plus mes regrets quant au refus de l'Argentine de reconnaître les droits humains fondamentaux du peuple des îles Falkland à disposer de lui-même, et à souligner que ces îles n'ont jamais été légitimement administrées par la République d'Argentine et n'ont jamais fait partie de son territoire souverain.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. Nous prenons bonne note de vos remarques quant à la procédure. Je donne maintenant la parole à la Représentante de l'Argentine.

M^{me} Porta (Argentine) (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne le prétendu référendum mentionné par l'Ambassadeur du Royaume-Uni, nous tenons à souligner que le vote organisé en 2013 sur les îles Malvinas était un simple acte unilatéral des autorités britanniques qui, contrairement à d'autres votes dans les processus de décolonisation, n'a pas été organisé ni mené sous les auspices de l'ONU. Ce vote ne concerne ni le conflit de souveraineté sur les îles Malvinas ni les droits légitimes de l'Argentine. Comme l'a réaffirmé la Cour internationale de Justice dans son récent avis consultatif sur les Effets juridiques de

la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965, l'Assemblée générale et le Comité spécial de la décolonisation ont un rôle central à jouer, le cas échéant, dans la détermination des modalités de l'expression libre et authentique d'un territoire autonome, y compris en ce qui concerne les questions soumises à référendum. Ainsi, le référendum convoqué en 2013 est tout simplement irrecevable, car le principe d'autodétermination des peuples ne s'applique pas à la question des îles Malvinas. De plus, ce référendum est dépourvu de toute validité et de toute valeur juridique, puisque l'Assemblée générale n'a pas participé de quelque manière que ce soit à sa mise en œuvre. La solution au conflit de souveraineté ne repose pas sur l'issue d'un vote au cours duquel les citoyens britanniques exprimeraient leur souhait de demeurer britanniques. Permettre aux citoyens britanniques des îles concernées de jouer le rôle d'arbitres dans un conflit auquel leur propre pays est partie dénature le droit à l'autodétermination des peuples, puisque l'existence d'un peuple, au sens du droit international, ne saurait être reconnue dans les îles Malvinas. En outre, les autorités britanniques ne sauraient être autorisées à invoquer l'exercice d'un prétendu droit à l'autodétermination pour tenter de légitimer une situation qui, dans la pratique, est illégale ou pour justifier la violation de l'intégrité territoriale de l'Argentine, laquelle est incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, comme le souligne la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

L'Argentine réaffirme que les intérêts des habitants des îles Malvinas et leur mode de vie sont dûment protégés par la Constitution argentine et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. J'invite toutes les délégations à faire preuve d'une certaine retenue dans l'exercice de leur droit de prendre la parole, afin de préserver le caractère constructif de cette Conférence. Merci beaucoup pour votre compréhension.

Voilà qui conclut nos travaux de ce matin. La prochaine séance plénière aura lieu dans le cadre de la deuxième partie de la session 2021 de la Conférence.

La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 30.